

# *Impact Du Découpage Territorial De 1888 Dans Le Processus De La Construction De L'état En RDC*

MULUMBA KAYEMBE GILBERT Delly, BANDJENGA YOKA Claude, BOTHO LISASI Blanchard,  
NUMBI KAPENGA Sylvain, LUKUSA NSENDA Théophile,

Université Pédagogique Nationale. Kinshasa / Ngaliema



**Résumé :** Le découpage territorial de 1888, conçu sous l'État indépendant du Congo, ne fut pas une simple opération administrative, mais une stratégie politique destinée à contrôler l'espace, les populations et les ressources du Congo. Ce découpage, qui ignorait les réalités socioculturelles locales, a installé une logique de fragmentation imposée de l'extérieur et a affaibli les structures communautaires traditionnelles. À travers la création de districts et de subdivisions territoriales artificielles, l'administration coloniale a jeté les bases d'un État centralisé, bureaucratisé et fondé sur la domination plutôt que sur la participation ou la légitimité (Nzongola-Ntalaja, 2002 ; Willame, 1997).

En définitive, le découpage territorial de 1888 continue d'exercer une influence structurelle sur les formes de gouvernance et les processus de reconstruction de l'État en RDC. Pour construire un État viable, inclusif et légitime, il est nécessaire de dépasser les logiques de domination coloniale en repensant le territoire comme un espace de participation, d'appartenance et de développement partagé. Cela implique non seulement une réforme territoriale profonde, mais aussi un changement de paradigme dans la manière de concevoir l'État en Afrique postcoloniale : non plus comme un appareil imposé d'en haut, mais comme une institution enracinée dans les sociétés locales (Englebert & Kasongo, 2016 ; Stearns, 2011).

**Mots-clés :** Découpage territorial ; Etat indépendant du Congo ; reconstruction de l'Etat ; reforme Territoriale.

**Abstract:** The territorial partitioning of 1888, devised under the Congo Free State, was not merely an administrative operation, but a political strategy designed to control the Congo's territory, populations, and resources. This partitioning, which ignored local sociocultural realities, established a logic of fragmentation imposed from the outside and weakened traditional community structures. Through the creation of artificial districts and territorial subdivisions, the colonial administration laid the foundations of a centralized, bureaucratized state based on domination rather than participation or legitimacy (Nzongola-Ntalaja, 2002; Willame, 1997).

Ultimately, the territorial partitioning of 1888 continues to exert a structural influence on forms of governance and state-building processes in the DRC. To build a viable, inclusive, and legitimate state, it is necessary to move beyond the logic of colonial domination by reimagining the territory as a space for participation, belonging, and shared development. This implies not only deep territorial reform but also a paradigm shift in how the state is conceived in postcolonial Africa: no longer as an apparatus imposed from above, but as an institution rooted in local societies (Englebert & Kasongo, 2016; Stearns, 2011).

**Keywords:** Territorial division; Congo free State; State-reconstruction; Territorial reform.

## 1. INTRODUCTION

La construction de l'État en République démocratique du Congo s'inscrit dans une histoire marquée par des décisions coloniales déterminantes. Parmi celles-ci, le découpage territorial de 1888, instauré sous le règne de Léopold II dans le cadre de l'État indépendant du Congo, constitue une étape fondamentale dans l'organisation administrative du territoire. Ce découpage visait principalement à faciliter le contrôle, l'exploitation des ressources et la gestion d'un espace vaste et hétérogène.

Cependant, loin de répondre aux réalités socioculturelles locales, cette structuration territoriale a souvent ignoré les identités ethniques et les dynamiques politiques préexistantes. Elle a ainsi posé les bases de nombreuses difficultés rencontrées plus tard dans le processus de construction de l'État congolais, notamment en matière de cohésion nationale, de gouvernance et de gestion des conflits.

Dès lors, il convient de s'interroger sur l'impact du découpage territorial de 1888 sur la construction de l'État en République démocratique du Congo (**Nzongola-Ntalaja, G. 2002**). En d'autres termes, dans quelle mesure cette organisation territoriale héritée de la période coloniale a-t-elle influencé les fondements, les défis et les évolutions de l'État congolais moderne (**Nzongola-Ntalaja, 2002**).

Selon Jean-Claude Willame (1997), ce processus de découpage territorial avait un double objectif d'une part, faciliter la gouvernance coloniale par la création d'unités administratives hiérarchisées d'autre part, affaiblir les pouvoirs traditionnels en imposant des frontières artificielles, souvent sans tenir compte des réalités ethniques, culturelles ou historiques des populations concernées. Ce découpage répondait aux exigences d'une administration coloniale centralisée, organisée autour de districts, provinces et zones administratives conçus dans une logique de domination et d'exploitation (**Englebert, P. (2003)**).

Dans le cadre du processus de reconstruction de l'État, amorcé après les crises politiques et les guerres successives de la République démocratique du Congo, le retour sur les fondements historiques du découpage territorial permet de mieux comprendre les blocages institutionnels actuels. La recherche d'une nouvelle territorialisation de l'État passe ainsi par une relecture critique des héritages coloniaux et une reconfiguration des structures administratives en phase avec les dynamiques sociales locales (**Tull, 2005 ; Bayart, 2006**).

Cette étude se propose donc d'analyser dans quelle mesure le découpage territorial de 1888 a influencé, voire conditionné, les logiques contemporaines de reconstruction de l'État congolais. Elle mettra en lumière les continuités et les ruptures entre l'architecture coloniale de l'espace et les tentatives actuelles de réforme territoriale dans un contexte post-conflit.

### 1.1. Contexte historique :

La création de l'État indépendant du Congo sous Léopold II, À cette époque, les puissances européennes se lancent dans la conquête de l'Afrique, un phénomène appelé le partage de l'Afrique. Léopold II souhaite lui aussi posséder une colonie, mais la Belgique, en tant qu'État, n'est pas très engagée dans ce projet. Il agit donc à titre personnel.

La Conférence de Berlin (1884-1885), lors de la Conférence de Berlin, les grandes puissances européennes reconnaissent officiellement la création d'un nouvel État en Afrique centrale : l'État indépendant du Congo.

Cet État n'est pas une colonie belge, mais la propriété privée de Léopold II. Le roi met en place une administration autoritaire et exploite les ressources naturelles, surtout : le caoutchouc, l'ivoire. Cette exploitation repose sur un système de travail forcé imposé aux populations locales. Les abus et crimes, le régime de l'État indépendant du Congo est marqué par: les violences extrêmes, les mutilations, massacres de population massive. Ces abus provoquent un scandale international, dénoncé notamment par: Edmund Dene Morel et Roger Casement. Fin de l'État indépendant du Congo (1908).

Face aux critiques, la Belgique est contrainte d'intervenir. En 1908: l'État indépendant du Congo devient une colonie officielle appelée le Congo belge.

### 1.2. IMPORTANCE DU DECOUPAGE TERRITORIAL DANS L'ORGANISATION COLONIALE

Le découpage territorial a joué un rôle central dans l'organisation coloniale, notamment en Afrique. Il s'agissait pour les puissances coloniales de structurer, contrôler et exploiter efficacement les territoires conquis. Voici les points essentiels pour comprendre son importance :

#### 1. Faciliter le contrôle administratif

- Le territoire colonisé était divisé en circonscriptions administratives (colonies, provinces, districts, territoires) ;

- Cela permettait aux colonisateurs de mieux surveiller les populations et de faire appliquer les décisions venues de la métropole.

## 2. Renforcer l'autorité politique

- Le découpage territorial aidait à imposer un pouvoir central fort ;
- Les chefs traditionnels étaient souvent intégrés ou remplacés par des administrateurs coloniaux, ce qui consolidait la domination étrangère.

## 3. Optimiser l'exploitation économique

- Les colonies étaient organisées selon leurs ressources (mines, agriculture, etc.) ;
- Chaque zone pouvait être spécialisée pour produire certaines richesses (caoutchouc, coton, minerais), facilitant leur exportation vers l'Europe.

## 4. Diviser pour mieux régner

- Les frontières coloniales ont souvent été tracées sans tenir compte des réalités ethniques ou culturelles ;
- Cela a parfois créé ou accentué des divisions entre populations, réduisant les risques de révolte unifiée contre le pouvoir colonial.

## 5. Organiser les infrastructures

- Le découpage permettait de planifier routes, chemins de fer et centres administratifs ;
- Ces infrastructures servaient surtout à relier les zones de production aux ports d'exportation.

## 6. Uniformiser la gestion

- Chaque subdivision appliquait les mêmes lois, impôts et règlements ;
- Cela rendait la gestion plus efficace et cohérente pour la puissance coloniale.

### 1.2.1. LE DECOUPAGE TERRITORIAL DE 1888 : UNE ENTREPRISE DE

#### RATIONALISATION COLONIALE DE L'ESPACE

Le découpage territorial de 1888, entrepris sous l'État Indépendant du Congo (EIC), fut avant tout une opération de centralisation et de domination administrative (Nzongola-Ntalaja, G. (2002)). À cette époque, l'objectif de Léopold II n'était pas de bâtir un État au sens moderne du terme, mais d'organiser l'espace congolais pour en optimiser l'exploitation économique et la soumission politique des populations (Willame, J.-C. (1997)). Ainsi, les premières divisions territoriales instaurées par l'administration coloniale, notamment les districts, ont été pensées comme des unités de contrôle et non de gouvernance participative.

Ce découpage ne tenait compte ni des réalités socioculturelles, ni des structures politiques locales préexistantes. Les territoires, souvent arbitrairement tracés, ont fragmenté les entités ethniques et traditionnelles, provoquant une recomposition forcée des identités et des pouvoirs. Willame note que cette organisation a permis une domination plus efficace par l'affaiblissement des chefferies traditionnelles et la mise en place de chefs coutumiers collaborateurs, choisis et nommés par l'administration coloniale (Englebert, P. 2023).

### 1.2.2. L'HERITAGE DU DECOUPAGE COLONIAL DANS LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT POSTCOLONIAL

À l'accession à l'indépendance en 1960, la jeune République du Congo hérite d'un système territorial profondément marqué par la logique coloniale. Le maintien du découpage hérité de 1888, à peine remanié sous la forme de provinces et de sous-régions, traduit la continuité des pratiques centralisatrices et bureaucratiques de l'État. Le Congo indépendant reproduit les logiques de gouvernance autoritaire, où l'État reste distant des communautés locales et s'organise autour d'un pouvoir centralisé à Kinshasa (Young & Turner, 1985).

Ce centralisme hérité a eu des conséquences néfastes dans les processus de reconstruction de l'État, notamment dans les périodes de transition politique et de post-conflit. En effet, comme l'observe Englebert, l'absence d'un enracinement local des institutions étatiques a conduit à une faible légitimité des autorités publiques et à une compétition entre élites locales pour le contrôle de territoires administratifs faiblement définis sur le plan identitaire (Tull, D. M. (2005).

### 1.2.3. LE DECOUPAGE ET LES DEFIS CONTEMPORAINS DE LA RECONSTRUCTION DE L'ÉTAT

Dans les années 2000, après les guerres qui ont ravagé la République démocratique du Congo, le processus de reconstruction de l'État passe inévitablement par une réforme du découpage territorial. La Constitution de 2006, en proposant le passage de II à 26 provinces, ambitionne une décentralisation plus poussée visant à rapprocher l'administration des citoyens et à permettre un développement équilibré (Tull, 2005). Cette réforme, bien qu'inspirée d'une volonté de rupture avec l'héritage colonial, se heurte à de nombreuses difficultés (Bayart, J.-F. (2006)

Premièrement, les anciennes structures de pouvoir, héritées du découpage de 1888, subsistent dans l'organisation de l'espace politique. Les nouvelles provinces restent souvent tributaires d'anciens rapports de domination, de clientélisme et de centralisation. Deuxièmement, le manque de moyens techniques, humains et financiers entrave l'opérationnalisation réelle de la décentralisation. Autrement dit, on assiste à une territorialisation formelle sans ancrage institutionnel réel (Bayart, 2006).

En outre, la fragmentation territoriale a parfois exacerbé les tensions identitaires locales, notamment là où le découpage de 1888 avait déjà introduit des divisions contestées. Ainsi, au lieu de contribuer à la reconstruction d'un État inclusif, certains découpages récents ont produit des revendications séparatistes ou des conflits communautaires (Stearns, 2011).

### 1.2.4. POUR UNE TERRITORIALISATION RENOUVELEE DE L'ÉTAT CONGOLAIS

La reconstruction de l'État congolais appelle une relecture critique et une réappropriation historique du découpage territorial de 1888. Il ne s'agit pas simplement de multiplier les entités administratives, mais de redéfinir les frontières territoriales sur la base des dynamiques locales, des solidarités communautaires et des besoins réels en gouvernance. Pour Englebert et Kasongo (2016), la refondation de l'État passe par une territorialisation endogène, capable de créer des institutions ancrées dans la société, légitimes et fonctionnelles (Stearns, J. K. (2011).

L'intégration des mécanismes de gouvernance locale, la reconnaissance des structures traditionnelles et la valorisation des ressources territoriales constituent des leviers majeurs pour sortir de l'héritage colonial du découpage de 1888. Cela implique une planification participative, la formation d'administrateurs locaux, et surtout, une volonté politique de rupture avec les logiques d'imposition verticale du pouvoir (Englebert, P. & Kasongo, J. (2016).

## 1.3. PROBLEMATIQUE

En quoi le découpage territorial de 1888 a-t-il influencé la construction de l'Etat congolais ?

Le découpage territorial de 1888, mis en place sous l'autorité de Léopold II dans le cadre de l'État indépendant du Congo, a profondément marqué la formation de l'État congolais moderne.

### 1. Un découpage au service du contrôle colonial

En 1888, le territoire est divisé en districts administratifs pour faciliter l'exploitation et le contrôle. Ce découpage :

- Répond avant tout à des intérêts économiques (exploitation du caoutchouc, ivoire),
- Permet un contrôle centralisé du territoire depuis le pouvoir colonial,
- Ignore largement les réalités ethniques, culturelles et politiques locales.

Cela pose les bases d'un État fortement centralisé, conçu d'abord comme un outil de domination.

### 2. Une organisation administrative héritée

Ce découpage a servi de modèle aux structures administratives ultérieures :

- Les provinces actuelles de la République démocratique du Congo reprennent en partie cette logique territoriale.
- L'administration reste marquée par une hiérarchie verticale (centre → provinces → territoires).
- L'État congolais s'est donc construit sur une continuité administrative coloniale, plutôt que sur une organisation endogène.

### 3. Des tensions liées à l'arbitraire des frontières

Le découpage de 1888 a créé des entités territoriales :

- Sans cohérence socioculturelle,
- Regroupant parfois des populations très différentes,
- Séparant des groupes historiquement liés.

Cela a favorisé : des conflits locaux, des difficultés dans la construction d'une identité nationale unifiée.

### 4. Un frein à la décentralisation

L'héritage de ce découpage renforce :

- La concentration du pouvoir à Kinshasa,
- La dépendance des provinces vis-à-vis du centre,
- Des difficultés à mettre en place une véritable décentralisation.

L'État congolais reste marqué par un déséquilibre entre centre et périphérie.

Le découpage territorial de 1888 a fortement influencé la construction de l'État congolais en instaurant : un modèle administratif centralisé, des frontières souvent artificielles, une organisation peu adaptée aux réalités locales.

## CONCLUSION

Le découpage territorial de 1888, conçu sous l'État indépendant du Congo, ne fut pas une simple opération administrative, mais une stratégie politique destinée à contrôler l'espace, les populations et les ressources du Congo. Ce découpage, qui ignorait les réalités socioculturelles locales, a installé une logique de fragmentation imposée de l'extérieur et a affaibli les structures communautaires traditionnelles. À travers la création de districts et de subdivisions territoriales artificielles, l'administration coloniale a jeté les bases d'un État centralisé, bureaucratisé et fondé sur la domination plutôt que sur la participation ou la légitimité (Nzongola-Ntalaja, 2002 ; Willame, 1997).

Or, cet héritage colonial n'a pas été véritablement déconstruit après l'indépendance. Le Congo postcolonial, puis la République démocratique du Congo, ont hérité non seulement des découpages territoriaux coloniaux, mais aussi de leurs logiques d'organisation politique. Le maintien d'une structure territoriale rigide et centralisée a contribué à la faiblesse institutionnelle de l'État congolais, à son incapacité à s'ancrer localement, et à la récurrence de conflits territoriaux et identitaires (Young & Turner, 1985 ; Englebert, 2003).

Dans ce contexte, la reconstruction de l'État congolais ne peut faire l'économie d'une relecture historique critique du découpage de 1888. La réforme territoriale engagée dans les années 2000, notamment avec la Constitution de 2006 qui institue le passage à 26 provinces, vise justement à corriger les effets de ce découpage initial. Toutefois, comme le soulignent Tull (2005) et Bayart (2006), cette réforme reste incomplète si elle ne s'accompagne pas d'une transformation profonde des rapports entre le centre et les périphéries, et si elle ne repose pas sur une reconnaissance réelle des dynamiques sociales locales.

En définitive, le découpage territorial de 1888 continue d'exercer une influence structurelle sur les formes de gouvernance et les processus de reconstruction de l'État en RDC. Pour construire un État viable, inclusif et légitime, il est nécessaire de dépasser les logiques de domination coloniale en repensant le territoire comme un espace de participation, d'appartenance et de développement partagé. Cela implique non seulement une réforme territoriale profonde, mais aussi un

changement de paradigme dans la manière de concevoir l'État en Afrique postcoloniale : non plus comme un appareil imposé d'en haut, mais comme une institution enracinée dans les sociétés locales (Englebert & Kasongo, 2016 ; Stearns, 2011).

## REFERENCES

- [1]. Bayart, J.-F. (2006). *L'État en Afrique. La politique du ventre*. Fayard.
- [2]. Englebert, P. & Kasongo, J. (2016). Territorial Governance in the DRC: Beyond the Forma/ Institutions. *Journal of Modern African Studies*, 54(3), 423-448.
- [3]. Englebert, P. (2003). Why Congo Persists: Sovereignty, Globalization and the Violent Reproduction of a Weak State. *Queen's Quarterly*.
- [4]. Nzongola-Ntalaja, G. (2002). *The Congo: From Leopold to Kabila — A People's History*. Zed Books.
- [5]. Tull, D. M. (2005). The Reconfiguration of Political Order in Africa: A Case Study of North Kivu (DR Congo). *African Affairs*, 104 (416) 429-446.
- [6]. Stearns, J. K. (2011). *Dancing in the Glory of Monsters: The Collapse of the Congo and the Great War of Africa*. PublicAffairs.
- [7]. Young, C. & Turner, T. (1985). *The Rise and Decline of the Zairian State*. University of Wisconsin Press.
- [8]. Willame, J.-C. (1997). *Banyarwanda et Banyamulenge: Violence ethnique et gestion de l'identitaire au Kivu*. L'Harmattan.